****

**CADRE DE RÉPONSE – LOT N°2**

**OBJET DE LA CONSULTATION**

Le présent marché interacadémique a pour objet la fourniture et la livraison de matériels et logiciels adaptés pour les élèves et agents en situation de handicap.

**LOT N°2 – ACQUISITION DE SOLUTIONS MATÉRIELLES** **ET DES PRESTATIONS ASSOCIÉES, ADAPTÉES AUX HANDICAPS MOTEUR ET AUX TROUBLES DE LA COMMUNICATION**

Ce document fait partie de la proposition technique du candidat. **Il doit être obligatoirement renseigné.**

L’analyse des critères qualitatifs sera effectuée à partir de ce document.

Le candidat ne doit pas renvoyer à d’autres documents : il doit avant tout compléter le présent cadre de réponse mais il peut, par l’ajout de toute autre pièce qu’il jugera utile, illustrer ou compléter ses réponses.

L’architecture du présent document ne doit pas être modifiée.

Les réponses données par le candidat deviennent contractuelles si l’offre est retenue.

Numéro de référence du marché : MATER-LOGI-ADAPTES-RAIDF-2025

**Renseignements à compléter par le candidat :**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de la société candidate |  |
| Adresse |  |
| Prénom et NOM de l’interlocuteur en charge du marché |  |
| N° de téléphone | \_\_\_ (0) \_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ |
| Courriel | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Site web | [www.\_](http://www._)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.\_\_ |

**Critère 2 : valeur technique de l’offre**

**Sous-critère 2.1**

Le candidat détaille l’organisation mise en place pour les prestations d’avant-vente :

* interlocuteur unique identifié pour ce marché (formations, qualifications, expériences, etc.) – le candidat pourra présenter un interlocuteur différent par région ou par académie ;
* examen de la demande ;
* compréhension et analyse du besoin ;
* visite de site éventuelle et dans quels cas intervient-elle ;
* édition de devis et gestion de la prise de commande.

**Réponse :**

**Sous-critère 2.2**

**Le candidat précise pour chaque type de fournitures éventuellement concernées par le présent lot.**

**Pour le matériel (hors mobilier) et les logiciels sur support physique :** le candidat présente son processus de gestion des livraisons et le délai maximum de livraison, par type de produits, dans le respect du délai maximum de quinze (15) jours ouvrés imposé au Cahier des Clauses Particulières.

Le candidat présente les moyens humains et matériels alloués à la livraison des commandes et le traitement des incidents pouvant survenir.

Le candidat présente son processus d’accompagnement pour l’installation et l’utilisation (conseils prodigués, documentation mise à disposition, formation, etc.).

**Pour les logiciels dématérialisés :** le candidat présente son processus de mise à disposition des licences, son processus de téléchargement et précise l’accompagnement proposé aux bénéficiaires, qu’ils soient élèves ou agents, pour leur téléchargement et leur installation.

**Réponse :**

**Sous-critère 2.3**

Le candidat présente l’organisation de son service après-vente, dans le respect des dispositions imposées au Cahier des Clauses Particulières, en détaillant :

* l’interlocuteur unique identifié pour ce marché (formations, qualifications, expériences, etc.) – le candidat peut présenter un interlocuteur différent par région ou par académie ;
* les modalités pour le contacter ;
* la durée de garantie applicable à chaque type de fourniture ;
* les modalités de substitution ou de remplacement des fournitures concernées ;
* les délais de traitement / résolution du problème.

**Réponse :**

**Critère 3 : valeur environnementale de l’offre**

Le candidat expose toute initiative liée aux modalités de livraison qu’il compte mettre en place, dans le cadre du présent marché, pour minimiser leur impact environnemental.

Il peut s’agir, sans que cela ne soit exhaustif et lorsque c’est possible sans risque de compromettre le respect des modalités de livraison contenues au présent CCP :

- du recours à des solutions alternatives au transport routier utilisant l’essence ou le diesel comme carburant ;

- de la labellisation environnementale des prestataires de transport auxquels le titulaire fait appel ;

- de la formation à l’éco-conduite de leurs chauffeurs.

**Réponse :**